
Adresse du général de division Turreau, commandant à Belle-Isle-en-Mer (Morbihan) qui félicite la Convention, au nom de tous les militaires, pour son décret du 18 floréal, lors de la séance du 29 messidor an II (17 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

Citer ce document / Cite this document :

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Adresse du général de division Turreau, commandant à Belle-Isle-en-Mer (Morbihan) qui félicite la Convention, au nom de tous les militaires, pour son décret du 18 floréal, lors de la séance du 29 messidor an II (17 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 232-233;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_23799_t1_0232_0000_11

Fichier pdf généré le 21/07/2021

Citoyens, secondons les efforts des généreux défenseurs des droits de l'homme.

Que Cinq années de travaux, cinq années de sacrifices, et de privations ne soient pas inutiles pour la cause de la Liberté.

La Liberté Triomphera
Si la Loi est observée.

Magistrats, administrateurs et vous tous bons Citoyens nous devons l'Exemple de l'obéissance à la Loi, Surveillons l'Egoïste, les traîtres et les fanatiques.

Point d'autre cri que ralliement à la Convention nationale; respect et reconnaissance envers ses Membres, plus d'autres besoins que de deffendre la sainte Montagne, ou de périr sous ses ruines.

Ce Discours prononcé au milieu d'une grande assemblée de Citoyens, a été couvert des plus vifs applaudissemens; et des cris aussi prolongés qu'unanimes de Vive la République, Vive la Montagne, Vivent les Généreux et fiers Républicains qui font tête à tant de Monstres, ont donné à la fête de l'Etre Suprême ce Caractère de sublimité et d'Energie que le Peuple François déployé depuis son heureuse régénération.

MARGUISSON, S. RENOUX (*secrét.*)

4

La société populaire de Colombe, département de l'Eure, applaudit au décret du 18 floreal, et assure la Convention de son dévouement à la révolution.(1)

[Colombe, 21 prair. II] (2)

« Peres du Peuple

Depuis votre entrée dans la glorieuse carrière que vous parcourez vous ne vous etes occupés que des moiens d'assurer a tous un bonheur sans nuages, le succès a suivi vos vues bienfaisantes, partout la justice et la vertu sont a l'ordre du jour. Vos décrets du 14 7^{bre}. 24 Vendemiaire 18 Brumaire, 9 nivose, 11 et 21 pluviose 4 et 7 germinal, relatifs aux secours, et celui enfin du 22 floreal qui ordonne la formation d'un livre de la bienfaisance nationale donnent à tous des preuves speciales de votre amour Paternel;

La Proclamation de l'être suprême et de l'immortalité de l'ame comble notre reconnaissance envers vous; notre Commune entiere a reçu avec le plus grand enthousiasme ce memorable decret, elle nous charge de vous en vouer ses remerciemens, et c'est un mesage bien doux pour des sans-Culottes qui ne veulent que la Republique democratique une et indivisible Et pour le maintien de laquelle ils seront toujours disposés a verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang. S. et F. »

Philippe DES PERROIS, Paul MIER (*secret.*),
Claude LHOMME, J. DUPREY, BELIARD
[et 8 signatures illisibles].

(1) P.V., XLI, 302. Mon., XXI, 245.

(2) C 310, pl. 1212, p. 3.

5

La société populaire de la commune de Cette, département de l'Hérault, jure de mourir plutôt que de souffrir qu'il soit porté atteinte à la représentation nationale. (1)

[Cette, 23 prair. II] (2)

« Représentants

Votre décret qui a mis la vertu et la justice à l'ordre du jour, est aussi consolant que digne de votre energie et des sentiments du peuple que vous représentés. Ce décret lancé par la saine philosophie a dû porter l'effroi dans le cœur des tirans et de leurs vils suppots. Dans leur criminelle frénésie, ils osent tout pour vous anéantir, esperants anéantir avec vous la Liberté que nous vous devons; mais leurs barbares attentats seront inutiles, vos jours seront préservés, vous continuerez vos immortels travaux et la République sera sauvée.

Non, Représentants! vous n'aurés pas juré en vain de fonder le bonheur de l'humanité, les coups portés contre vous ne font qu'ajouter à votre gloire. Au'il est beau de braver la mort pour le salut de son pays! restés fermes à votre poste, nous sommes tous debouts pour vous défendre, et malheur à ceux qui voudroient entraver votre marche Révolutionnaire.

Législateurs, les vertus du peuple que vous représentés vous soutiendront sur la montagne du haut de laquelle émanent tant de lois salutaires; ce sont ces lois qui accélèrent de jour en jour l'agonie des tirans dont les derniers efforts achevent de creuser le précipice qui doit bientôt les engloutir. Le feu meurtrier dirigé contre Collot-derbois, le poignard liberticide appuyé contre le sein de Roberstpierre nous annoncent l'heure dernière des antropophages couronnés qui provoquent l'assassinat. Le génie tutélaire de la france, vient encore de conserver des jours bien chers à tous les amis de la liberté.

Illustres montagnards, recevés le témoignage de la joye que nous en ressentons et acceptés notre nouveau serment de mourir tous pour vous défendre et maintenir le respect dû à la représentation d'un peuple libre ».

AZEMA, J. B^{te} MARTIN, BROUSSE (*secrét.*),
MARAT LEPelletier (*ex-secrét.*)
[et 1 signature illisible (*présid.*)].

6

Le général de division Turreau, commandant à Belle-Isle-en-Mer, département du Morbihan, au nom de tous les militaires composant la garnison, félicite la Convention de son décret du 18 floreal.

[Applaudissemens]

Mention honorable, insertion au bulletin. (3)

(1) P.V., XLI, 302. Mon., XXI, 245.

(2) C 310, pl. 1212, p. 2.

(3) P.V., XLI, 302. Bⁱⁿ, 3 therm.

[Au quartier g^{al} de Belle-Isle-en-Mer, 21 prair. II. Au présid. de la Conv.] (1)

« Citoyen président,

Lorsque la Convention nationale, en proclamant l'existence d'un estre Supresme et le principe consolateur de l'immortalité de l'asme, a terminé en un instant les querelles les plus dangereuses, celles qui résultent de la diversité des opinions religieuses, elle a communiqué au peuple françois ce dernier degré d'énergie qui doit entraîner la chute de tous les tyrans : à sa voix tous les amis sincères de la Révolution se sont attachés à cette maxime incontestable — que sans la conviction intime de cette immortalité —, il ne peut exister de vertus, sans vertus de mœurs, et sans mœurs, de gouvernement républicain.

Sous ce rapport, au jour fixé pour la fête qui devoit avoir lieu en l'honneur de l'être Supresme, tous les militaires composants la garnison de Belle-Isle-en-mer se sont empressés de donner le témoignage le plus éclatant de leur adhésion à votre croyance philosophique.

A l'heure indiquée un cortège nombreux composé d'un corps-de-troupes armé, suivi de groupes de jeunes filles, de mères de famille, des corps constitués, des officiers de l'état-major, enfin de tous les militaires et matelots de Belle isle, s'est rendu au son des instruments, à l'autel simple élevé à la liberté, l'égalité et la fraternité; ces droits (*sic*) divinités avec leurs attributs, accompagnées de leurs génies marchaient au centre; sur la route 2 orateurs ont traité ces 2 matières interessantes : la reconnaissance que l'on doit à l'Eternel pour les bienfaits dont il nous comble chaque jour, les avantages de l'océan; un 3^e, à l'autel autour duquel le cortège s'est rangé, a développé les grands principes de l'immortalité de l'asme. Cette fête s'est terminée par des hymnes patriotiques et par le serment de mourir plutôt que de composer avec les tyrans; la garnison de Belle-Isle-en-mer ne fesoit qu'émettre le vœu que son bouillant courage avoit gravé depuis longtems dans son cœur.

Viennent maintenant les féroces insulaires, ils trouveront devant Belle-Isle la punition de tous les forfaits dont leur infâme ministre s'est rendu coupable depuis les commencements de la révolution française. S. et F. »

TURREAU.

7

La municipalité de Carcassonne (2), la société populaire de Jussey, département de la Haute-Saône, témoignent la joie qu'elles ont ressentie à la nouvelle de la victoire de Fleurus : elles envoient le détail des fêtes célébrées en réjouissance de ce triomphe des républicains sur les esclaves.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité d'instruction publique (3).

(1) C 308, pl. 1187, p. 9; *M.U.*, XLI, 474 et XLII, 73-74; *J. Sablier*, n° 1443; *J. Fr.*, n° 661; *Débats*, n° 670.

(2) Aude.

(3) *P.V.*, XLI, 302. *B^m*, 3 therm.; *M.U.*, XLII, 119.

a

[Carcassonne, s.d.] (1).

« Représentans du Peuple

Menin et Courtray au pouvoir de nos freres du nord, Le mont St Bernard Escaladé, et occupé par les défenseurs de la Liberté, Le Redoutable fort Saorgio pris d'assaut, Oneille nous ouvrant Ses portes, L'armée des pyrennées orientales longtems malheureuse, se couvrant aujourd'huy de gloire et d'honneur, tout conspiroit a penetrer nos cœurs de la plus vive allegresse, et d'accord avec tous nos concitoyens nous déliberames de la manifester dans une fete en l'honneur des victoires qui fut fixée au 28 floreal, elle était consacrée à la célébration de trop grands évenemens pour ne pas sortir de la ligne des fêtes ordinaires. un peuple libre toujours livré a L'enthousiasme de La Liberté ne doit point s'en tenir aux fetes Periodiques, il en est d'autres qui doivent naitre avec les évenemens, et conserver ce caractere d'irregularité qui convient si bien aux mouvemens de L'ame; Le 27 au Soir, une décharge d'artillerie à annoncé au peuple que le jour du Lendemain etait fixé pour la célébration de ses succès et de son Bonheur : au point du jour trois coups de Canons en Rappelant le bruit des combats ont arraché les citoyens au sommeil pour ouvrir leurs ames au plaisir et à la joye; le Soleil dès Son Lever s'est montré jaloux d'embellir par ses Rayons, une ceremonie aussi auguste, Le Representans du peuple chaudron Rousseau avait pris avec la Commune L'engagement d'y assister, le Canon a annoncé Son arrivée, et le Commencement de la fête, Les autorités constituées précédées par une musique guerriere et entourée du peuple Se Sont rendus chés Le Representant quelles ont conduit Sur le Boulevard ou devait Passer Le Cortège qui a défilé devant Lui dans L'ordre Suivant.

Les pièces d'artillerie, les Caissons, avec leurs Canoniers.

un corps de Cavallerie avec trompette.

La musique champêtre Suivie d'un groupe des citoyens de la Campagne portant les instrumens de Labourage et du jardinage avec ces inscriptions.

Nos travaux sont utiles

Nos mœurs sont Simples

on trouve chez nous Le Bonheur.

Trois charruës d'agriculture ornées de feuillage et attelées de bœufs conduites par deux enfants et un Laboureur a cheveux blancs.

Deux femmes d'une haute taille portant dans leurs mains des gerbes de pois, des feuilles de Pampre, et autres productions du Primtemps

Les Citoyens employés aux ateliers militaires portant des inscriptions qui désignoient les travaux de chaque atelier.

L'atelier de Salpêtre portant le Salpêtre Sur un Brancard decoré en feuillage, entrelassé avec des Rubans tricolor, et cette inscription

Nous trouvons dans la terre la foudre qui doit porter la terreur et la mort dans les rangs Ennemis.

L'atelier de Voitures pour les defenseurs Blesés ou malades.

L'atelier de L'habillement

(1) F¹⁷ 1010^D, pl. 2, 3864.